F

TG/ROCK_DIP(proj.2)
ORIGINAL : anglais
DATE : 2008-01-08

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

PROJET

[*]

ROQUETTE SAUVAGE

UPOV Code : DIPLO_TEN

Diplotaxis tenuifolia (L.) DC.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGÉNÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

établi par des experts de la France

pour examen par le Comité technique à sa quarante-quatrième session qui se tiendra à Genève (Suisse) du 7 au 9 avril 2008

Autres noms communs* :

nom botanique	*anglais*	*français*	*allemand*	*espagnol*
Diplotaxis tenuifolia (L.) DC.	Lincoln's-weed, Sand mustard, Sand rocket, Wall rocket, Wild rocket	Roquette sauvage	Wilde Rauke	Roqueta silvestre

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

Autres documents connexes de l'UPOV : TG/ROCK_ERU

[*] Ces noms, corrects à la date d'introduction des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (*www.upov.int*), pour l'information la plus récente.]

SOMMAIRE PAGE

1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN 3
2. MATERIEL REQUIS 3
3. METHODE D'EXAMEN 3
3.1 Nombre de cycles de végétation 3
3.2 Lieu des essais 3
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen 3
3.4 Protocole d'essai 4
3.5 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner 4
3.6 Essais supplémentaires 4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE 4
4.1 Distinction 4
4.2 Homogénéité 5
4.3 Stabilité 5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE 5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES 6
6.1 Catégories de caractères 6
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes 6
6.3 Types d'expression 6
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple 6
6.5 Légende 6
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES 7
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES 9
8.1 Explications portant sur plusieurs caractères 9
8.2 Explications portant sur certains caractères 9
9. BIBLIOGRAPHIE 11
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE 12

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Diplotaxis tenuifolia* (L.) DC.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

4 g ou 15 000 semences.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 Nombre de cycles de végétation

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 Lieu des essais

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 La méthode recommandée pour l'observation du caractère est indiquée par l'un des codes suivants dans la deuxième colonne du tableau des caractères :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes
MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes
VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes
VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

3.4 Protocole d'essai

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 60 plantes au moins, qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai.

3.6 Essais supplémentaires

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 Distinction

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après.

4.2.2 L'homogénéité des variétés doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en examinant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

a) Feuille : longueur (caractère 4)
b) Feuille : largeur (caractère 5)
c) Feuille : découpe (caractère 6)
d) Feuille : découpe secondaire (caractère 8)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale.

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 Catégories de caractères

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère pour définir le caractère et pour harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemple

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2
QL : Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3
QN : Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3
PQ : Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS : voir chapitre 3.3.2

(a) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.1)

(+) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8.2)

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

		English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
1.	**VG**	**Leaf: attitude**	**Feuille : port**	**Blatt: Haltung**	**Hoja: porte**		
QN	**(a)**	erect	dressé	aufrecht	erecto	Olivetta	1
		semi erect	demi dressé	halbaufrecht	semi erecto	Discovery	3
		horizontal	horizontal	waagerecht	horizontal	Nature, Tiger	5
2. (*)	**VG**	**Leaf: color of blade**	**Feuille : couleur du limbe**	**Blatt: Farbe der Spreite**	**Hoja: color del limbo**		
QL	**(a)**	green	vert	grün	amarillo verde	Nature	1
		grey green	vert gris	graugrün	verde	Tiger	2
3.	**VG**	**Leaf: intensity of color**	**Feuille: intensité de la couleur**	**Blatt: Intensität der Farbe**	**Hoja: intensidad del color**		
QN	**(a)**	light	claire	hell	claro		3
		medium	moyenne	mittel	medio		5
		dark	foncée	dunkel	oscuro		7
4. (*) (+)	**VG/ MG**	**Leaf: length**	**Feuille: longueur**	**Blatt: Länge**	**Hoja: longitud**		
QN	**(a)**	short	courte	kurz	corta	Olivetta	3
		medium	moyenne	mittel	media	Tiger	5
		long	longue	lang	larga	Nature	7
5. (*)	**VG/ MG**	**Leaf: width**	**Feuille: largeur**	**Blatt: Breite**	**Hoja: anchura**		
QN	**(a)**	narrow	étroite	schmal	estrecha	Olivetta	3
		medium	moyenne	mittel	media	Tiger	5
		broad	large	breit	ancha	Nature	7

		English	français	Deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
6. (*) (+)	**VG**	**Leaf: division**	**Feuille : découpe**	**Blatt: Fiederung**	**Hoja: división**		
QN	**(a)**	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Olivetta	1
		weak	faible	gering	débil	Tiger	3
		medium	moyenne	mittel	mediana	Nature	5
		strong	forte	stark	fuerte		7
7. (+)	**VG**	**Leaf : width of primary lobes**	**Feuille: largeur des lobes primaires**	**Blatt: Breite der Lappen erster Ordnung**	**Hoja: anchura de los lóbulos principales**		
QN	**(a)**	narrow	étroite	schmal	estrecha		3
		medium	moyenne	mittel	media		5
		broad	large	breit	ancha		7
8. (*) (+)	**VG**	**Leaf: secondary lobing**	**Feuille : découpe secondaire**	**Blatt: Lappung zweiter Ordnung**	**Hoja: lobulado secundario**		
QN	**(a)**	absent or weak	absente ou faible	fehlend oder gering	ausente o débil	Tiger	1
		medium	moyenne	mittel	moderado	Nature	2
		strong	forte	stark	fuerte	Discovery	3
9. (*) (+)	**VG/ MG**	**Time of flowering**	**Epoque de floraison**	**Zeitpunkt der Blüte**	**Época de floración**		
QN		early	précoce	früh	temprana		3
		medium	moyenne	mittel	media	Tiger	5
		late	tardive	spät	tardía	Nature	7
		very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Olivetta, Venicia	9
10.	**VG**	**Plant: height at flowering stage**	**Plante : hauteur de la hampe florale**	**Pflanze: Höhe**	**Planta: altura en floración**		
QN		short	courte	kurz	corta	Tiger	3
		medium	moyenne	mittel	media	Nature	5
		long	longue	lang	larga	Verdia, Voyager	7

8. Explications du tableau des caractères

8.1 Explications portant sur plusieurs caractères

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

(a) Toutes les observations sur la feuille doivent être effectuées sur la rosette avant l'apparition de l'inflorescence

8.2 Explications portant sur certains caractères

Ad. 4 : Feuille : longueur

La longueur de la feuille comprend le limbe et le pétiole.

Ad. 6 : Feuille : découpe

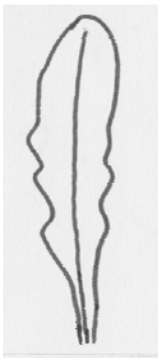

1
absente ou très faible

3
faible

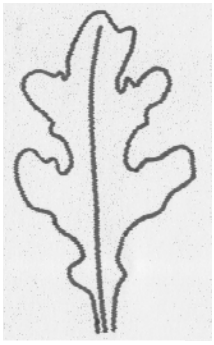

5
moyenne

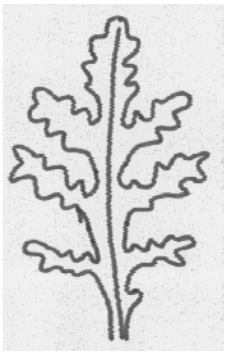

7
forte

La découpe de la feuille doit être observée sur le tiers médian de la feuille.

Ad. 7 : Feuille : largeur des lobes primaires

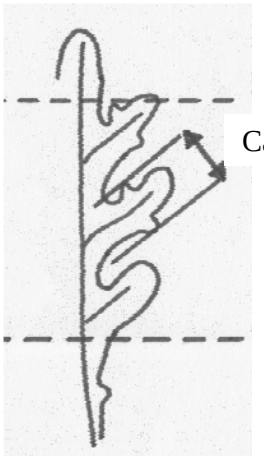

La largeur des lobes primaires doit être observée sur le tiers médian de la feuille.

Ad. 8 : Feuille : découpe secondaire

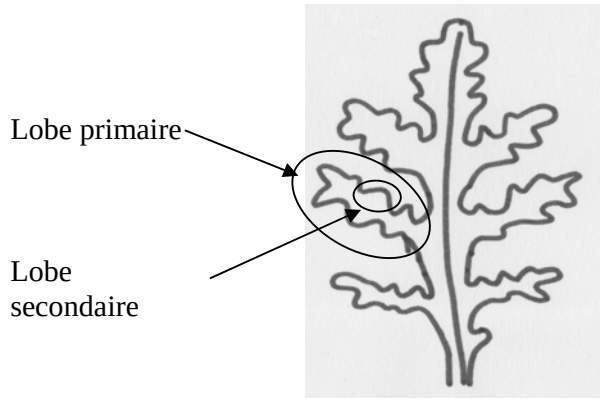

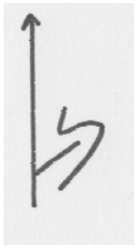

1
absente ou faible

2
moyenne

3
forte

Ad. 9 : Époque de floraison

L'époque de floraison se situe lorsque 50% des plantes présentent au moins une fleur épanouie.

9. Bibliographie

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :

	Date de la demande : (réservé aux administrations)

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE
à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale

1. Objet du questionnaire technique

1.1 Nom botanique	*Diplotaxis tenuifolia* (L.) DC.
1.2 Nom commun	Roquette sauvage

2. Demandeur

Nom	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopieur	
Adresse électronique	

Obtenteur (s'il ne s'agit pas du demandeur)

3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur

Dénomination proposée (le cas échéant)	
Référence de l'obtenteur	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :

[#]4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

a) hybridation contrôlée [ ]
(indiquer les variétés parentales)
b) hybridation à généalogie partiellement connue [ ]
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))
c) hybridation à généalogie inconnue [ ]

4.1.2 Mutation [ ]
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte et développement [ ]
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autre [ ]
(veuillez préciser))

4.2 Méthode de multiplication de la variété

a) Pollinisation croisée
i) population [ ]
ii) variété synthétique [ ]

b) Autre [ ]
(veuillez préciser)

[#] Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

	Caractères	Exemples de variétés	Note
5.1 (4)	**Feuille : longueur**		
	courte	Olivetta	3 [ ]
	moyenne	Tiger	5 [ ]
	longue	Nature	7 [ ]
5.2 (5)	**Feuille : largeur**		
	étroite	Olivetta	3 [ ]
	moyenne	Tiger	5 [ ]
	large	Nature	7 [ ]
5.3 (6)	**Feuille : découpe**		
	absente ou très faible	Olivetta	1 [ ]
	faible	Tiger	3 [ ]
	moyenne	Nature	5 [ ]
	forte		7 [ ]
5.4 (8)	**Feuille : découpe secondaire**		
	absente ou faible	Tiger	1 [ ]
	moyenne	Nature	2 [ ]
	forte	Discovery	3 [ ]
5.5 (9)	**Époque de floraison**		
	précoce		3 [ ]
	moyenne	Tiger	5 [ ]
	tardive	Nature	7 [ ]
	très tardive	Olivetta, Venicia	9 [ ]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) **voisine(s)**	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez **votre** variété candidate
Exemple	*Feuille : découpe secondaire*	*moyenne*	*forte*

Observations :

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :

[#]7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [ ] Non [ ]

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [ ] Non [ ]

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [ ] Non [ ]

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [ ] Non [ ]

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

[#] Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

a) Micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) Oui [ ] Non [ ]

b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) Oui [ ] Non [ ]

c) Culture de tissus Oui [ ] Non [ ]

d) Autres facteurs Oui [ ] Non [ ]

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

……

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

[Fin du document]